## CONDAMNATION SUITE À UNE AUTORÉDUCTION À CARREFOUR

## DÉFENDONS LA SOLIDARITÉ OFFENSIVE

Le 30 janvier 2021, 60 personnes - militant·es et précaires impliqué·es dans divers collectifs de solidarité - ont procédé à une autoréduction au Carrefour Market de la rue Nationale à Paris. Après avoir rempli des caddies de produits alimentaires et hygiéniques, les caisses ont été bloquées, des tracts distribués et des banderoles déployées. Après une heure de négociation, la direction et le siège de Carrefour ont accepté de laisser sortir les marchandises. Deux personnes ont été contrôlées à la sortie par les flics, Carrefour a ensuite entrepris de les poursuivre pour vol en réunion, pour un montant estimé à 16 449,75 euros.

Pour avoir participé à cette autoréduction, ces deux camarades ont été condamnées à verser au groupe Carrefour plus de 38 000 euros : 8 553, 19 euros de préjudice matériel, 18 000 euros de pertes d'exploitation et 10 000 euros de préjudice moral. lels ont décidé de faire appel.

38 000 euros : une somme qui suffirait à mettre sur la paille n'importe quelle personne du commun des mortel·les mais d'autant plus dérisoire pour Carrefour, et ses 34 milliards de chiffre d'affaires, qu'entre 2019 et 2020, en pleine crise, le géant de la distribution a doublé ses bénéfices et les dividendes versés à ses actionnaires.

Lors du procès, les inculpé·es ont rappelé le contexte de cette action partageuse : la précarité et la détresse alimentaire de millions de personnes, isolées par les confinements successifs, alors que dans le même temps, toustes pouvaient assister à l'augmentation vertigineuse des gains de la grande distribution profitant de la fermeture des marchés et des commerces de proximité.

Ironiquement, c'est peut-être la procureure qui, hésitant à trouver une qualification pénale, a compris la portée politique de l'action, comparant les inculpé·es à des « Robins des Bois » pour finalement réclamer

une peine de 2 000 euros avec sursis simple qu'elle a qualifiée d'« avertissement ».

Pendant les confinements, nous avons été nombreux et nombreuses dans toute la France à nous mobiliser pour récupérer, partager et redistribuer nourriture et produits d'hygiènes dans nos quartiers. Mais nous ne voulons plus des miettes, des restes et des invendus de médiocre qualité d'une grande distribution toujours plus avide et vorace. Nous faisons le choix de l'autoréduction afin d'en finir avec la charité et de prendre selon nos besoins.

Le 30 janvier 2021, il a fallu négocier la nécessité de chaque produit : pourquoi des produits d'hygiène – notamment féminine – et pas seulement de la nourriture ? Pourquoi prendre du lait bio ? Pourquoi choisir des couches pour bébés de bonne qualité et pas les moins chères ? Les pauvres ne mériteraient que ce que le système capitaliste daigne leur laisser ?



Restons mobilisé·es contre Carrefour pour qu'ils abandonnent les poursuites. Nous nous battons en appel pour la relaxe car c'est aussi se battre contre la criminalisation de nos luttes et pour que ce procès ne constitue pas un grave précédent. L'autoréduction a une longue histoire derrière elle. Cette pratique politique de solidarité offensive refuse l'invisibilisation de la précarité et des inégalités et défend l'accès aux besoins les plus élémentaires. Aujourd'hui, tout augmente. Biens de « première nécessité », tarifs du gaz et de l'électricité, logements. Allons-nous nous laisser faire et laisser dicter la manière dont la solidarité doit s'exprimer ?

## **#CARREFOURRETIRETAPLAINTE**

Nous appelons toutes celles et tous ceux pour qui la solidarité en actes fait sens à rejoindre et amplifier la contre-attaque.

Écrivez à contact14octobre@riseup.net pour être tenu.e informé.e des actions en cours et à venir. Suivez-nous sur Twitter @RetireCarouf.